

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 27 Juin (27/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoint**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par M. LENFANT), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. VALLES), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.



12 – 27 juin 2013

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – POLITIQUE DE REGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (DESHERBAGE)

Rapporteur : M. BOUSQUET

Considérant qu'en continuité avec les actions de désherbage effectuées durant les étés 2011 et 2013, et pour offrir aux usagers des collections en bon état, pertinentes et actualisées, il conviendrait de poursuivre cette politique de régulation des collections (désherbage) chaque année,

Considérant que les dates et la durée de ces actions de désherbage seront déterminées chaque année par le service,

Considérant que les missions prioritaires pour l'année 2013 sont un nouveau désherbage d'une partie des collections en accès direct avec mise en magasin et élimination (retrait définitif du fonds) des imprimés (et des périodiques),

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en œuvre d'une période annuelle de désherbage, afin de réguler l'engorgement des collections et d'offrir aux usagers des collections en bon état, pertinentes et actualisées. Les dates et la durée de cette action de régulation des collections seront définies par le service.

Pour copie conforme

Moissac le 2 juillet 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :